

MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail	MODELE Personne physique DROITS 1 000 F CFA (Loi n° 218 du 13 mars 1996)
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS	<p align="center">DECLARATION FISCALE</p> <p align="center">D'EXISTENCE OU DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION</p> <p align="center">(C. G. I(C.G.I ARTICLES 46, 196 ET 260)</p> <p align="center">A souscrire dans les 10 jours suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le commencement des opérations - les modifications apportées aux conditions d'exploitation - La mutation du fonds - Le défaut de déclaration est sanctionné par une amende de 100.000F.CFA 	

A - IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

N° de compte contribuable

BN 355

1116R101215131 1B

Nom et Prénoms : M, Mme, Mlle COULIBALY ABDOU LASS

Né(e) le : 06/07/80 à BOUAKE Nationalité IVOIRIENNE

Nom du Père COULIBALY II ROBERT Nom de la Mère COULIBALY FATOU

Nature et Numéro de la pièce d'identité : CNI : 00242 8552 75

Délivrée le : 13/08/2009

RESERVE A
L'ADMINISTRATION

TAXE
COMMUNALE

12 AVR 2016

A.....le.....

Cachet et Signature du
chef de service


 Claude Guy-Jacky
 Administrateur
 des Services Financiers
DESTINATAIRE
 Assiette

Nombre d'employés : 1 Locaux *Magasin* expatriés

Montant de la valeur locative des locaux professionnels :

Nombre de véhicules (1) :

Timbre à date du service informatique	Déclaration certifiée sincère et valable A. BOUAKE, le 07/06/16	DESTINATAIRE Assiette
---------------------------------------	--	---------------------------------

(1) Eléments de l'année précédente ou présumés en cas d'activité nouvelle

260